

dance et de tous les rapports adressés par M^{me} Claire Culhane au premier ministre, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à l'Agence canadienne de développement international, relativement à des commentaires sur l'aide fournie par le Canada au Vietnam.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député a déjà vu une partie de la correspondance mentionnée, mais je ne suis pas sûr qu'il soit disposé à retirer sa motion.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, aucun haut fonctionnaire ne m'a encore montré de documentation qui m'inciterait à retirer cette motion; cependant, comme c'est le dernier jour de la session actuelle, je la représenterai aussitôt que possible à la prochaine session.

● (2.40 p.m.)

LES TRAVAUX PUBLICS—LES HONORAIRES D'ARCHITECTES—CONSEILS

Motion n° 176—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les accords et ententes relatifs aux honoraires de consultation et négociés par le gouvernement du Canada avec l'Institut royal d'architecture du Canada et les associations provinciales d'ingénieurs professionnels du Canada, selon la réponse à la question n° 1256, déposée le 14 mai 1969.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, cette motion vise, de la part de mon ministère, l'engagement de s'en tenir sensiblement aux honoraires professionnels provinciaux. Cet engagement a été pris de vive voix. Il ne comporte aucun accord écrit et je prierais donc le député de bien vouloir retirer sa motion.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je ne puis y consentir et, par conséquent, je verrai à la faire reporter à la prochaine session.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous devons présumer que la motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LE TÉLÉSCOPE QUEEN ELIZABETH

Motion n° 178—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport sur le télescope Queen Elizabeth, que le comité présidé par le Dr Rose a présenté au gouvernement en août 1968.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, le rapport Rose est confidentiel. A la demande du gouvernement, le Secrétariat des sciences l'a parrainé en raison de ses fonctions au sein du bureau du Conseil privé. Ce rapport fait

actuellement l'objet d'une étude poussée et il sera question de sa publication à une date ultérieure. Dans les circonstances, je me demande si le député voudrait retirer sa motion.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, comme c'est aujourd'hui le dernier jour de la présente session, j'accepte de retirer ma motion. Puis-je informer le secrétaire parlementaire que je la présenterai de nouveau au début de la semaine prochaine car je ne crois pas que le gouvernement a le droit de garder confidentiels des rapports de ce genre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion est retirée.

(La motion est retirée.)

LES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

Motion n° 189—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport du comité spécial où il est question de hausser les pensions des fonctionnaires retraités dont a parlé le président du Conseil du Trésor dans son discours du 8 mai 1969 lors de la Conférence canadienne des pensions et dont fait mention le hansard à la page 8782, en date du 16 mai 1969.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme l'a signalé le président du Conseil du Trésor le 8 mai, le rapport du comité spécial évoqué dans son discours traite des coûts et des avantages que comporte tout le régime de sécurité sociale, y compris la question des pensions des fonctionnaires retraités. Ce rapport constitue la base d'une nouvelle évaluation de la politique gouvernementale dans ce domaine et, à ce titre, constitue une partie de la fonction interne du gouvernement. Il n'est donc pas dans l'intérêt public de le publier.

Des voix: Oh, oh!

M. Walker: Cela dit, le député consentira peut-être à retirer sa motion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, parce que je crois qu'il y va de l'intérêt public, j'essaierai de représenter cette motion au cours de la nouvelle session.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LA POLLUTION DE L'EAU DE LONG HARBOUR

Motion n° 197—**M. Harding:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Pêches et M. L. Dickie, du *Bedford Institute of Oceanography*, au sujet de la possibilité que l'eau de Long Harbour, à Terre-Neuve, soit polluée.